

Complément à la Demande de Prise en Charge (DIF / Période de Professionnalisation)

Entreprise

N° d'Adhérent _____ Dénomination _____

Personne à contacter _____
Téléphone _____ Mail _____

Votre entreprise est Option B, souhaitez-vous utiliser votre reliquat : Oui Non

Action mise en œuvre

Objectif de l'action mentionnée sur la DPC

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Bilan de Compétences | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances | <input type="checkbox"/> Acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> V.A.E. | <input type="checkbox"/> Entretien des connaissances | <input type="checkbox"/> Acquisition d'une qualification professionnelle établie par la CNPE Plasturgie |
| <input type="checkbox"/> Promotion | <input type="checkbox"/> Perfectionnement de connaissances | ou reconnue dans les classifications de la convention collective |

Bénéficiaire

Civilité	Nom	Prénom	N° Sécurité Sociale	date d'entrée	CDI	
					temps plein	temps partiel
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Merci de cocher le ou les dispositifs concernés par votre demande

DIF

le salarié mentionné ci-dessus

- ▶ dispose à ce jour de heures au titre du DIF
- ▶ souhaite mobiliser pour l'action demandée
..... heures DIF
dont heures hors temps de travail

le DIF est lié à une rupture de contrat

- ▶ licenciement économique ou personnel
- ▶ démission
- ▶ la demande du salarié a été faite pendant le préavis
- ▶ la formation démarrera après le préavis
- ▶ date de fin de préavis

Nous, soussignés, attestons que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes

Fait le A

signature du chef d'entreprise

signature du salarié

Période de Professionnalisation

la durée totale du parcours de professionnalisation est de _____ heures

le salarié mentionné ci-dessus est

- ▶ travailleur handicapé
- ▶ âgé de 45 ans au moins ou ayant 15 ans d'expérience au moins et ayant au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise
- ▶ en reprise d'activité suite congé parental d'éducation, maternité
- ▶ en reprise d'activité suite congé maladie longue durée
- ▶ porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise
- ▶ en qualification insuffisante au regard de l'évolution des technologies et / ou de l'organisation du travail

Merci de joindre à ce document la description du projet rédigé par l'employeur

Accompagnement par Tutorat

nom et prénom du Tuteur _____

- ▶ a suivi la formation " Tuteur en Plasturgie " ?
- ▶ la prime à l'exercice de la fonction tutorale est demandée par l'entreprise

Je, soussigné, atteste que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes et que, dans le cas de formation Hors Temps de Travail, un accord ainsi qu'un engagement ont été formalisés entre employeur et salarié.

Fait le
A

signature du chef d'entreprise

NOTICE

Le formulaire « Complément à la Demande de Prise en Charge » (DIF / Période de professionnalisation)

Ce formulaire est à remplir **UNIQUEMENT** en cas de réalisation de l'action dans le cadre du DIF et/ou de la Période de Professionnalisation
Il doit **IMPERATIVEMENT** être accompagné de la demande de Prise en Charge correspondante

ENTREPRISE

Reliquat

Eventuel report créateur de l'année précédente pour les entreprises Option B

Prendre contact avec votre antenne régionale ou le gestionnaire de vos dossiers PLASTIFAF afin de connaître la situation financière de votre entreprise.

ACTION MISE EN ŒUVRE

Objectif de l'action

Cocher la case correspondant au but précis que la formation se propose d'atteindre, qui vise à une évolution des savoirs et du savoir-faire du salarié. Se référer pour cela aux indications mentionnées dans la convention de formation.

BENEFICIAIRE

CDI

PLASTIFAF finance uniquement le DIF des salariés en CDI.

Cocher la case correspondant au temps de travail du bénéficiaire concerné par le DIF et/ou la Période de professionnalisation.

DIF

Le Droit Individuel à la Formation est un droit instauré par la Loi du 4 mai 2004. L'Accord Plasturgie du 24 novembre 2004 en a précisé les modalités de mise en œuvre pour la Branche.

Heures disponibles au titre du DIF

Nombre d'heures correspondant au droit au solde entre les heures acquises et celles déjà mobilisées.

Heures mobilisées au titre du DIF

Nombre d'heures ne pouvant excéder le nombre d'heures capitalisées par le salarié.

DIF lié à une rupture de contrat

Cocher les cases correspondant à la situation du salarié et indiquer obligatoirement la date de fin de préavis.

Signatures

La demande au titre du DIF n'est prise en compte que si le chef d'entreprise et le salarié concerné par cette action ont visé tous les deux ce formulaire.

PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

Instaurée par la Loi du 4 mai 2004, la Période de professionnalisation s'adresse à des salariés en CDI, en vue de leur maintien dans l'emploi. L'Accord Plasturgie du 24 novembre 2004 en a précisé les modalités de mise en œuvre pour la Branche.

Durée du parcours de professionnalisation

Il s'agit de la durée totale d'une période de professionnalisation constituée de plusieurs modules de formation.

Accompagnement par tutorat

L'Accord Plasturgie du 24 novembre 2004 préconise l'accompagnement du salarié par un tuteur désigné par l'employeur.

« Tuteur en plasturgie »

Il s'agit des personnes ayant suivi la formation au tutorat de la Branche Plasturgie.

Prime liée à l'exercice de la fonction tutorale

Si le tuteur désigné a suivi la formation « Tuteur en Plasturgie » pilotée par PLASTIFAF, l'entreprise peut demander à bénéficier de l'attribution d'une prime de 500 € HT par mois de formation pendant 6 mois maximum.

Accord et Engagement en cas de formation Hors Temps de Travail

La loi stipule qu'un accord écrit entre l'employeur et le salarié doit être formalisé en cas de formation hors temps de travail. Avant le démarrage de l'action, l'employeur doit également définir avec le salarié, la nature de ses engagements si le salarié suit avec assiduité la formation et réussit les évaluations prévues.

Signature

La demande au titre de la Période de Professionnalisation n'est prise en compte que si le chef d'entreprise a visé ce formulaire.

A qui adresser votre dossier ?

- ✓ **PLASTIFAF**
Service Gestion des dossiers
69/71 rue du Chevaleret
75 646 PARIS cedex 13

- ✓ Pour les actions de formation en **Période de Professionnalisation**, le dossier doit impérativement être adressé à **votre antenne régionale.**

Pour compléter votre information :

- ✓ Contacter votre Antenne Régionale
- ✓ Consulter les fiches techniques détaillées sur le site www.plastifaf.com